

23 septembre 2013

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le handicap et le développement

La voie à suivre: un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) représentent un effort concerté pour s'attaquer à la pauvreté mondiale. Pourtant, il y a un écart frappant dans les objectifs actuels et leur inclusion des personnes handicapées. Environ 1 milliard de personnes dans le monde vivent avec une déficience et sont encore exclus de l'accès équitable aux systèmes juridique, à l'éducation, au travail, à la santé et à l'aide sociale. Il en résulte que les personnes handicapées souffrent davantage de la pauvreté.

Avec l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006), des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la situation des personnes handicapées. Cependant, le handicap n'est pas inclus dans la plupart des processus de développement, y compris les OMD. Davantage d'efforts sont nécessaires pour s'assurer que les processus de développement incluent les personnes handicapées et assurer leur pleine participation à la société.

En 2010, l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/186 PDF, a proposé de convoquer d'une réunion de haut niveau sur le handicap et demandé plus de renseignements au Secrétaire général. Ce dernier a présenté son rapport (A/66/128 PDF) sur la façon de promouvoir de nouveaux efforts pour assurer l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects des objectifs de développement.

Par la suite, en 2011, l'Assemblée a adopté la résolution 66/124 PDF et a décidé de convoquer une réunion de haut niveau sur le handicap à l'échelle des chefs d'État et de gouvernement, le 23 septembre 2013. Sous le thème : « La voie à suivre : l'intégration du handicap dans l'agenda du développement avant et après 2015 », la réunion comprenait une séance plénière et deux tables rondes interactives informelles. Les participants se composaient des États Membres de l'ONU, d'observateurs et de représentants de diverses institutions des Nations Unies, ainsi que des représentants de la société civile, des organisations de personnes handicapées et le secteur privé.

Un document final a été adopté par acclamation lors de la réunion, indiquant les mesures précises à prendre pour faire converger la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres accords internationaux relatifs à l'intégration des personnes handicapées. Avant la réunion, le Président de l'Assemblée générale a fait circuler un projet de texte du document final PDF avec les contributions des États Membres et des institutions spécialisées, après des consultations informelles.

BRISER LES BARRIÈRES

Réunion de haut niveau des Nations Unies **handicaps et développement**

OUVRIR LES PORTES